

Etat-civil. - Lille : registres des naissances.

- An II Fol 1-277
- An II Fol 278-555
- An II Fol 556-958
- An II Fol 959-1210
- An II Fol 1211-1455
- An II Fol 1456-1643
- An II Fol 1644-1822
- An II Fol 1823-2142
- An II Fol 2143-2397
- An II Fol 2398-2626
- An III Fol 1-354
- An III Fol 355-768
- An III Fol 769-1073
- An III Fol 1074-1478
- An III Fol 1479-1838
- An IV Fol 1-253
- An IV Fol 254-450
- An IV Fol 451-551
- An IV Fol 552-875
- An IV Fol 876-1127
- An IV Fol 1128-1343
- An V Fol 1-500
- An V Fol 501-1000
- An V Fol 1001-1356
- An VI Fol 1-400
- An VI Fol 401-800
- An VI Fol 801-1000
- An VI Fol 1001-1200
- An VI Fol 1201-1240
- An VII Fol 1-300

[Afficher plus](#)

Etat-civil. - Lille : registres des naissances.

Cote :

7E

Date :

Entre le 1er janvier 1792 et le 31 décembre 1922

Présentation du contenu :

Les Archives municipales de Lille ne conservent que l'état civil versé par les services de Lille. L'état civil des communes associées d'Hellemmes et Lomme est conservé par les services Etat civil de ces communes.

Description physique :

Importance matérielle : 718 article(s)

Origine : Mairie de Lille

Biographie ou histoire :

Le décret de l'Assemblée nationale du 20 septembre 1792 définit un nouveau " mode de constater l'état civil des citoyens ", quelle que soit leur religion, et substitue aux registres paroissiaux des registres civils.

Dans chaque commune, les registres civils sont tenus par des officiers d'état civil désignés par le conseil général de la commune parmi ses membres. Les anciens registres paroissiaux comme les nouveaux registres civils doivent être déposés dans la maison commune.

Les registres continuent d'être tenus en double original, selon le principe en vigueur depuis 1737. Le second original est désormais déposé aux Archives départementales. Les registres conservés en Mairie comportent les mentions marginales.

Modalités d'entrée :

Type d'entrée : versement

Date d'entrée :

Accès et utilisation :

Communicable

Caractéristiques matérielles et techniques :

Les registres de plus de cent ans constituant des archives fragiles, leur photocopie est strictement interdite (circulaire AD 14114/3244 du 16/06/1983). Seule leur reproduction par photographie sans flash est autorisée.

Copies :

Les registres des naissances postérieurs à 1901 et de plus de 100 ans ont été numérisés et sont consultables sur le site internet des Archives municipales de Lille. Les registres antérieurs ont été numérisés par les Archives départementales du Nord et sont consultables sur leur site internet.

Sources complémentaires :

Les tables décennales de la ville de Lille sont classées en sous-série 10E.

L'état civil des communes rattachées à la ville de Lille en 1858 (Esquermes, Moulins, Wazemmes, Fives) est classé en sous-série 6E (registres) et 11E (tables décennales).

Notes :

Publié sur FranceArchives.

Localité : Lille (Nord, France)

Sujet : état civil ; naissance

Nature du contenu : registre

Mots-clés

Typologie registre

Géolocalisation Lille (Nord, France)

Thème état civil naissance

